

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71084
Objet

Vœu concernant l'Hôpital
de ROYAN.

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	20
Nombre de votants	24

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le trente avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M^e DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUJARD, COLLE, NAULTIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD, DOMECQ, BROTUREAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIERE, PAPÉAU, Mme FAUTEREAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par M^e DUFOUR
DELAIR par M. MONTRON
Mme BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)

Absents : MM. TAP par M. BOUTET,

de LIPKOWSKI, Maire
DOIRBAU, BUCHET.
M. LANDRY

a été élu Secrétaire.

Considérant que l'Hôpital de ROYAN ne correspond plus au besoin, en particulier dans le Service médecine,

Considérant que le Service médecine comprenant 54 lits est insuffisant au mois d'avril, le nombre de malades-médecine n'est pas descendu au-dessous de 66 pour atteindre le 13, le 14 et le 15, 68 malades,

Considérant que la Direction de l'Hôpital est contrainte d'utiliser des lits de camp,

Considérant que dans les 4 premiers mois de l'année 1971, on enregistre 150 entrées de plus que l'an dernier à la même époque,

Tenant compte que Monsieur le Ministre de la Santé avait accordé à son Collègue, Maire de ROYAN et Président de la Commission Administrative de l'Hôpital, l'implantation d'une unité banlieue de 60 lits pour 1971 et constatant que sur le plan régional l'unité banlieue de ROYAN se trouverait non plus à la première place mais à la 4^e,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Demande à Monsieur le Ministre de la Santé et au Préfet

de Région, devant l'urgence de l'extension du service-médecine à l'Hôpital de ROYAN de prendre les dispositions nécessaires pour que la construction de cette unité banalisée commence dès 1971.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Cet signé au registre N° les Membres présents,

Pour extrait conforme
Pour le Maire
L'Adjoint Mlégat,